Actualités règlementaires et jurisprudentielles relatives à l'assurance chômage

Distanciel

Durée : 2h30

Prérequis

Disposer d'une expérience significative sur la réglementation de l'assurance chômage applicable par les employeurs publics en auto-assurance

Public destinataire

Responsables RH / paie et gestionnaires de l'indemnisation du chômage des employeurs publics en auto- assurance ou en externalisation de leur gestion

Votre formateur

Juriste - Docteur en droit public, expert en assurance chômage dans le secteur public, votre formateur apporte une vision pragmatique du sujet en complément des fondements juridiques

Pédagogie

Explications théoriques par le formateur

Modalités d'évaluation

Quiz d'évaluation

Sessions en ligne

- 07 mars 2023 - complet
- 23 mars 2023 - complet
- 30 mars 2023-9h30 à 12h00
- 6 avril 2023-9h30 à 12h00

Tarif

350,00 € Net/Personne
(Exonération TVA)

Inscriptions

Séverine Gauthier
Par mail : formation@info-decision.fr
Par téléphone : 01.64.85.00.03
Retrouvez toutes nos formations sur
www.info-decision.fr

Objectif

Analyser les évolutions règlementaires et jurisprudentielles et appréhender les nouvelles dispositions de 2023

Programme

Contexte

Le décret n°2019-797 du 26 juillet 2019 modifié, fixant les dernières dispositions du règlement d'assurance chômage applicables à compter du 1er décembre 2021, a été prorogé temporairement jusqu'au 31 janvier 2023, par le décret n°2022-1374 du 29 octobre 2022.
Une réforme du régime d'assurance chômage applicable jusqu'au 31 décembre 2023 est prévue par la loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi. Cette loi introduit également de nouvelles dispositions dans le régime d'assurance chômage applicables à compter du 1er février 2023.

1 - Les dispositions applicables au 1er décembre 2021

1. L'application du nouveau seuil d'affiliation
2. L'application de la dégressivité au 183e jour d'indemnisation chômage

2 - La nouvelle réforme du régime d'assurance chômage

1. Les nouvelles dispositions de la Loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein d'emploi :
   - L'inscription de la modulation de la durée d'indemnisation
   - L'inscription de la modulation de la condition minimum d'affiliation
   - La présomption de démission en cas d'abandon de poste
   - La suppression de l'ARE en cas de refus de deux CDI
   - L'attribution de compétences aux commissions administratives paritaires et au président de CDG pour statuer sur certaines demandes des demandeurs d'emploi de la Fonction publique territoriale

2. La modulation de la durée d'indemnisation chômage en fonction de la conjoncture économique à compter du 1er février 2023

3 - Focus sur des points spécifiques du régime d'assurance chômage du secteur public

1. Le refus de renouvellement de CDD et la demande de l'allocation chômage
2. L'indemnisation chômage du fonctionnaire en disponibilité
3. Le versement de l'ARCE par les employeurs publics
4. La démission pour reconversion professionnelle chez un employeur public et son indemnisation chômage

4 - Questions diverses et évaluation de la prestation de formation